



## AVIS PUBLIC

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO 686 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 673</b>
--

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, le règlement numéro 686 relatif au traitement des élus municipaux et modifiant le règlement numéro 673.

Le but de ce règlement est de modifier la référence pour l'indexation de la rémunération qui doit correspondre à l'indice des prix à la consommation tel que fixé par Statistique Canada pour la province de Québec plutôt que pour la région de Montréal.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 5 mars 2020.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5 mars 2020, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 mars 2020.

---

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière